

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

RÉGION DE L'ADAMAOUA

DÉPARTEMENT DU DJEREM

COMMUNE DE NGAOUNDAL

COMMISSION INTERNE DE PASSATION
DES MARCHÉS PUBLICS



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

ADAMAOUA REGION

DJEREM DIVISION

NGAOUNDAL COUNCIL

INTERNAL LOCAL TENDERS BOARD

DECISION MUNICIPALE N° 04/DM/CNDAL/SG DU 04 JUIN 2026

PORTANT INFRACTUOSITE DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRE SUIVANT :

DAO N°05/AONO/MO/CIPM/CNDAL/2026 pour les travaux de construction d'un poste agricole à Malarba Beka

LE MAIRE (Maitre d'ouvrage)

Vu la Constitution ;

Vu la loi N° 2019/024 du 24 décembre 2019 portant code général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;

Vu le décret N° 2011/408 du 09 Décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;

Vu le décret N° 2011/410 du 09 Décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;

Vu le décret N° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère

Vu le décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu le décret N° 2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret N° 2001/048 du 24 septembre 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;

Vu le décret n° 82/455 du 20 septembre 1982 portant création de la commune Rurale de Ngaoundal ;

Vu l'Arrêté N°000016/A/MINDDEVEL du 03 mars 2020 constatant l'élection de Monsieur MOHAMADOU SANI, Maire de la Commune de Ngaoundal et de ses Adjoints ;

Vu la circulaire N° 001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des marchés publics ;

Vu la lettre circulaire N°0001877/C/MINFI du 31 Décembre 2025 portant Instructions relatives à l'Exécution des lois de finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'État et des autres Entités Publiques pour l'Exercice 2026 ;

Vu la Décision N° 00000433/CAB/MINMAP/ du 18 juin 2019 portant nomination des Présidents des Commission Internes de Passation des Marchés Publics auprès des Communes et Communes d'Arrondissement ;

Vu la Décision Municipale N° 03/DM/SG/CNDAL du 16 mars 2020 portant constatation de la Commission Interne de Passation des Marchés Publics placée auprès de la Commune de Ngaoundal ;

Considérant le DAO N°05/AONO/MO/CIPM/CNDAL/2026,

Considérant les nécessités de service.

Decide:

Article 1er : Le projet, objet du dossier d'appel d'offre susvisé est, pour compter de la date de signature de la présente décision, déclaré infructueux :

Objet	Lieu d'exécution	MONTANT TTC	Délai d'exécution	Observation
CONSTRUCTION D'UN POSTE AGRICOLE A MALARBA BEKA	MALARBA BEKA	25 000 000	120 jours	Infructueux

Article 2 - La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera. /-

Ngaoundal le **04 JUIN 2026**

LE MAIRE

(MAITRE D'OUVRAGE)

Ampliations :

- ARMP/AD
- MINMAP/DJ
- DDMINDDEVEL/DJ
- AFFICHAGE
- INTERESSE
- DOSSIER



Mohamadou Sani
Chevalier du Mérite Camerounais

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

RÉGION DE L'ADAMAOUA

DÉPARTEMENT DU DJEREM

COMMUNE DE NGAOUNDAL

COMMISSION INTERNE DE PASSATION
DES MARCHÉS PUBLICS



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

ADAMAOUA REGION

DJEREM DIVISION

NGAOUNDAL COUNCIL

INTERNAL LOCAL TENDERS BOARD

COMMUNIQUE N°04/C/CNDAL/SG/2026 du 04 JUIN 2026

PORTANT PUBLICATION DE L'INFRACTUOSITE DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRE
SUIVANT :

DAO N°05/AONO/MO/CIPM/CNDAL/2026 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN POSTE
AGRICOLE A MALARBA BEKA

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE NGAOUNDAL (Maitre d'Ouvrage)

Porte à la connaissance du public que, par décision N°04/DM/CNDAL/SG/2026
du 04 JUIN 2026, le projet dont le nom suit est déclaré infructueux au dossier d'appel
d'offre pour le montant et le délai suivant :

Objet	Lieu d'exécution	MONTANT TTC	Délai d'exécution	Observation
CONSTRUCTION D'UN POSTE AGRICOLE A MALARBA BEKA	MALARBA BEKA	25 000 000	120 jours	Infructueux

Ngaoundal le 04 JUIN 2026

LE MAIRE
(MAITRE D'OUVRAGE)

Ampliations :

- ARMP/AD
- MINMAP/DJ
- DDMINDDEVEL/DJ
- AFFICHAGE
- INTERESSE
- DOSSIER

